



Charte Opération Sourire

Grâce à l'Opération Sourire des patients sont opérés et soignés par des équipes médico-chirurgicales bénévoles dans les pays où Médecins du Monde intervient.

Art 1 L'objectif d'opération sourire est de redonner le sourire à des personnes et plus particulièrement des enfants, atteints de pathologies congénitales ou acquises.

Art 2 L'opération sourire est composée d'un réseau de chirurgiens cooptés par leurs pairs. Ils réalisent lors de missions de courte durée, avec une équipe médicale, des interventions de chirurgie réparatrice. Ces missions se déroulent partenariat avec les hôpitaux d'accueil.

Art 3 Les pathologies concernées sont essentiellement malformatives, infectieuses (Nomas...), les brûlures aigues et leurs séquelles.

Art 4 les bénéficiaires prioritaires sont les personnes vulnérables et les plus exclues du système de santé qui ne peuvent recevoir dans le système de santé national des soins correspondant à leurs pathologies.

Art 5 les patients sont pris en charge par les équipes de l'Opération Sourire dans les structures sanitaires reconnues par le ministère de la santé du pays concerné. MDM s'assure de la gratuité de la prise en charge pour les personnes dont les pathologies vont être soignées.

Art 6 les soins dispensés aux bénéficiaires de l'Opération Sourire, sont adaptés aux contraintes des structures sanitaires des pays d'intervention, et restent conformes aux standards de l'OMS.

Art 7 Médecins du Monde par l'intermédiaire de l'Opération sourire apporte des équipements et des consommables dans les pays dont les infrastructures médicales en sont dépourvues. L'objectif demeure de donner les moyens au personnel national en développant les structures hospitalières spécialisées et adaptées aux réalités des pays où nous intervenons

Art 8 L'opération sourire assure la formation du personnel soignant par compagnonnage, en proposant des enseignements sur les techniques opératoires, d'anesthésie et de soins post opératoires utilisées.

L'objectif en participant à cette formation du personnel médical est de lui permettre de prendre en charge un certain nombre de pathologies chirurgicales touchant la population de son pays.